

COMMUNE DE VILLERS-BRULIN

☎ 09.63.61.73.89

180 Rue de Béthonsart

62690

VILLERS-BRULIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Vingt-deux Septembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Louis LAMBERT, Maire, en suite de convocation ordinaire, en date du Quinze Septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes et Mrs LAMBERT, BOURDREZ, WACHEUX, FAUQUEMBERGUE, MOUTON Jean-Yves, MOUTON Pascal, PLAYEZ, BOURGOUIN-BOUTIN, CATALAN & CARPENTIER

Était absent : Mr DESSE

Secrétaire de séance : Mr BOURDREZ

ORDRE DU JOUR :

1. RENOUELEMENT DU CONTRAT COPIEUR DE LA MAIRIE
2. ETUDE DE LA MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE & COMPTABLE M 57 AU 1^{ER} JANVIER 2023
3. RAPPORT ANNUEL DE LA CLECT 2022
4. DELIBERATION MODIFICATIVE
5. QUESTIONS DIVERSES

1. RENOUELEMENT DU CONTRAT COPIEUR DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location du copieur de la Mairie arrive à échéance le 31 Mars 2023 et qu'il a reçu, à sa demande, des propositions de renouvellement de ce matériel de :

- la Société Ricoh de LEZENNES
- Document Solutions 62 de SALLAUMINES
- Nord Buro Service de LENS

(sachant que le loyer actuel avec la Société Ricoh est de 250 € H.T avec un coût copies N.B de 0,0097 € H.T et de 0,097 € H.T pour la copie couleur).

La proposition de la Société RICOH s'élève à :

- Location : 240,07 € par trimestre (copieur RICOH)
- Coût copie N.B : 0,0041 H.T
- Coût copie couleur : 0,032 H.T

La proposition de la Société Document Solutions 62 s'élève à :

- Location : 150,00 € H.T par trimestre (copieur Konica Minolta)
- Coût copie N.B : 0,0042 € H.T
- Coût copie couleur : 0,042 € H.T

La proposition de Société Nord Buro Service s'élève à :

- Location : 140,00 € H.T par trimestre (copieur Hewlett Packard)
- Coût copie N.B : 0,0048 € H.T
- Coût copie couleur : 0,048 € H.T

avec prise en charge des 2 loyers restants RICOH jusqu'à l'échéance de la période de reconduction (soit jusqu'au 31 Mars 2023) : 2 x 250 € H.T = 500,00 € H.T soit 600,00 € T.T.C

APRES ETUDE DE CES PROPOSITIONS ET DELIBERATION, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la plus intéressante de la Société Nord Buro Service de LENS et autorise son Président à signer les contrats de location et de maintenance avec la dite Société.

2. ETUDE DE LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE BUDGETAIRE & COMPTABLE M 57 AU 1^{er} JANVIER 2023:

La Commune de VILLERS-BRULIN est actuellement en la nomenclature budgétaire M 14.

Une nouvelle nomenclature, la M57 est rendue obligatoire à compter du 1^{er} Janvier 2024 : cette instruction comptable et financière permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise l'Assemblée délibérante à déléguer au Maire la possibilité de procéder à ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, la Trésorerie d'Aubigny-en-Artois a proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M 57 pour le budget principal à compter du 1^{er} Janvier 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'avis favorable de Mr VERHAEVERBEKE, comptable public de la Commune :

- Approuve la mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} Janvier 2023 avec une formation de la Secrétaire sur la nouvelle gamme de comptabilité « Horizon Cloud » de JVS MAIRISTEM avant le dernier trimestre 2022 ;
- Opte pour le recours à la nomenclature abrégée.

3. RAPPORT ANNUEL DE LA CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr le Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois lui a transmis le rapport établi et validé par la C.L.E.C.T qui s'est réunie le 08 Septembre dernier.

Pour 2022, le transfert des charges est le suivant :

- Une charge d'investissement transférée à la Communauté de Communes de 11 589 € ;
- Une charge de fonctionnement transférée à la Communauté de Communes de 9 892 € ;

Soit une attribution de compensation négative en fonctionnement de 9 892 € (article 739211) et une attribution de compensation négative en section d'investissement de 11 589 € (article 2046) pour 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- APPROUVE** le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 08 Septembre 2022 ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

4. DELIBERATION MODIFICATIVE (Opération d'ordre) :

Afin de pouvoir intégrer le coût des frais d'insertion des travaux de trottoirs du village réalisés en 2020 d'un montant de 394,75 € au coût total des travaux, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder au transfert de crédits ci-après :

Chapitre 041 - Article 203 (Recettes) : 394,75 €

Chapitre 041 - Article 2151 (Dépenses) : 394,75 €

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de crédits ci-dessus.

5. QUESTIONS DIVERSES :

5.1 Désignation d'un correspondant incendie et secours :

Suite à la parution du décret N° 2022-1091 du 29 Juillet 2022, Mr le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un correspondant incendie et secours en son sein.

Après délibération, c'est Mr Thierry WACHEUX qui est désigné par le Conseil Municipal.

5.2 Blocs lumière école et salle des fêtes :

Un devis sera prochainement sollicité pour le remplacement des blocs lumière à l'école et à la salle des fêtes.

5.3 Eclairage public :

Suite au prochain changement d'heure, le Conseil Municipal décide que l'éclairage public s'allumera à 6 H 30 le matin pour s'éteindre à 21 H 30 le soir.

5.4 Arbre de Noël et colis des Aînés :

En collaboration avec le Comité des Fêtes, l'Arbre de Noël aura lieu le Samedi 17 Décembre après-midi.

En ce qui concerne le colis des Aînés, le Conseil Municipal souhaite, cette année, se renseigner sur les produits du terroir (Mr Jean-Yves MOUTON & Mme Dorothée HACHIN)

5.5 Entretien de voirie :

Des devis seront sollicités pour la réfection du chemin de Guestreville et Chemin du Moulin (face aux nouvelles constructions)

5.6 Divers :

Demande du Comité des Fêtes pour équiper le bar de la salle des fêtes d'un tiroir-caisse dont l'Association dispose.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Suivent les signatures des Membres présents ;